RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 20798
Numéro SIREN : 451 309 728
Nom ou dénomination : CMP - BANQUE

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2016 sous le numéro de dépôt 58504

1605856202

DATE DEPOT :	2016-06-14
NUMERO DE DEPOT :	2016R058504
N° GESTION :	2003B20798
N° SIREN :	451309728
DENOMINATION :	CMP - BANQUE
ADRESSE :	55 R DES FRANCS BOURGEOIS 75004 PARIS
DATE D'ACTE :	2016/04/14
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	RATIFICATION DE NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

03B20798 COPIE

CERTIFIE CONFORME

CMP Banque
Société Anonyme au capital de 84 037 000 euros
Siège social : 55 rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
451 309 728 RCS Paris

Pour unique

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mille seize,
le 14 avril,
à 09 heures 30,

Au siège social,

Les actionnaires de la société CMP BANQUE se sont réunis en assemblée générale sur convocation du Président du conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément à la loi sur les sociétés commerciales et aux statuts.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Est absente excusée :
Madame Valérie de Brem ; pouvoir a été donné à Monsieur Jean Paul Escande.

Assistent à la réunion :
- Monsieur Philippe Zamaron, Directeur général,
- Monsieur Thierry Vieugué-Perdu, Directeur général délégué,
- Monsieur Laurent Volpe, représentant du personnel,
- Madame Marie-Florence Perez, représentante du personnel.

Les commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont représentés par Monsieur Jérôme Cesbron-Lavau du cabinet KPMG et Monsieur Jean-Vincent Coustel du cabinet Deloitte.

Monsieur Jean-Philippe Brinet préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Jean Paul Escande, représentant le Crédit Municipal de Paris et Monsieur Jean-Marc Maury, deux membres représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.
Monsieur Thierry Vieugué-Perdu est désigné comme secrétaire.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents et représentés possèdent au moins le quart du capital social.

L'Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- la copie des lettres de convocation des actionnaires,
- la copie des lettres de convocation des Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à ladite Assemblée,
- l'inventaire de l'actif et du passif arrêté au 31 décembre 2015,
- les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexes),
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées sur l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- l'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- le texte des projets de résolutions,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Comptes annuels 2015
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015

- <u>Résolutions :</u>

 - Résolution n° 1 : approbation du rapport de gestion
 - Résolution n° 2 : approbation des comptes
 - Résolution n° 3 : affectation du résultat
 - Résolution n° 4 : détermination des sommes allouées aux administrateurs à titre de jetons de présence
 - Résolution n° 5 : enveloppe globale des rémunérations
 - Résolution n°6 : fin de mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant
 - Résolution n° 7 : ratification de la désignation de Monsieur Jean Marc Maury en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Lucas Pairaud
 - Résolution n° 8 : pouvoirs

COPIE

CERTIFIE CONFORME

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée générale, le texte du rapport de gestion qui a été examiné et approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 30 mars 2016.

Présentation des comptes annuels 2015

Le bilan et le compte d'exploitation de l'exercice 2015, tels qu'arrêtés et présentés au conseil d'administration lors de sa réunion du 30 mars 2016, sont portés à la connaissance de l'assemblée générale.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur Jean-Vincent Coustel du cabinet Deloitte donne lecture du rapport des commissaires aux comptes, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les commissaires aux comptes n'ont pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes ont été certifiés sans réserve. Une attention est émise concernant la mise en œuvre et les modalités et traitement comptable de la situation de gestion extinctive. Les travaux des commissaires aux comptes ont été réalisés dans la perspective d'une poursuite de l'activité. En ce qui concerne par ailleurs le risque de crédit, il conviendra d'être attentif à l'évolution des provisions pour revoir le cas échéant les taux de provisions statistiques.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Monsieur Jean-Vincent Coustel, donne ensuite lecture au nom du collège du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Il n'y a pas de convention autorisée au cours de l'exercice à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-31 du Code du Commerce.

Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Cesbron-Lavau, commissaire aux comptes du cabinet KPMG donne lecture, au nom du collège de l'attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L225-115 4ème du Code du Commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

COPIE
CERTIFIE CONFORME

Les commissaires aux comptes n'ont pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et s'élevant à 537 908,47 euros, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Examen des résolutions

Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Projet de résolution n°1 :

Approbation du rapport de gestion

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d'administration du 30 mars 2016.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°2 :

Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un déficit de 24 485 722, 82 €.
Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°3 :

Affectation du résultat

- L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit - 24 485 722, 82 € en report à nouveau.

- Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé au Crédit Municipal de Paris au titre de l'exercice 2012, 0 € au titre de l'exercice 2013 et 0 € au titre de l'exercice 2014.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°4 :

Détermination des sommes allouées aux administrateurs à titre de jetons de présence.

En application de l'article 18 des statuts de la société qui dispose que « l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société », il est décidé de fixer le montant alloué au titre de l'année 2016 à 36 000 €.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

COPIE

CERTIFIE CONFORME

Projet de résolution n°5 :

Enveloppe globole des rémunérotions

L'assemblée générale déclare avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L511-71 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la politique de rémunération visée à ce même article.
L'assemblée générale émet un avis favorable sur cette enveloppe.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°6 :

Fin de mandat d'un Commissoire aux Comptes tituloire et de son suppléont

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la fin de mandat de Commissaires aux Comptes titulaire du cabinet Deloitte et Associés, à l'issue de l'assemblée générale du 14 avril 2016 qui arrête les comptes 2015.
L'expiration des fonctions du cabinet Deloitte et Associés entraîne celle du cabinet de Commissaires aux Comptes suppléant, le cabinet B.E.A.S..

Constatant que le total de bilan de CMP BANQUE sera désormais inférieur à 450 M€, il n'y a plus lieu de procéder à la nomination d'un second commissaire aux comptes, en application de l'article L511-38 du Code Monétaire et Financier.

Le projet de résolution est adopté à la majorité des voix.

Projet de résolution n°7 :

Ratificotion de la désignotion de Monsieur Jean-Marc Moury en qualité d'administrateur, en remplocement de Monsieur Lucas Poiraud

L'Assemblée Générale ratifie la nomination par le conseil d'administration lors de sa séance du 8 juin 2015 de Monsieur Jean-Marc Maury, en qualité d'Administrateur de CMP Banque.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité des votants, Monsieur Maury n'ayant pas pris part au vote

Projet de résolution n°8 :

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

COLLEGE LIBRARY

COPIE
CENTRE COMPTABLE

Aucune question diverse n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président,
M. Jean-Philippe BRINET

Les scrutateurs, Crédit Municipal de Paris
représenté par Monsieur
Jean Paul ESCANDE

Le Secrétaire
M. Thierry VIEUGUE-PERDU

M. Jean-Marc MAURY

PUBLIC LIBRARY